

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRIMEMAIL

Version:6

Date de révision:01/02/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:
1. 1. 1. Nom de la préparation: PRIMEMAIL
1. 1. 2. Formule: acides organiques et inorganiques
1. 1. 3. N° code du produit: P430481D
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Détartrant sanitaire industriel
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Applications Diverses Maintenance chimiques
ZI EST - RUE KEPLER - BP20074
F-62223 ST LAURENT BLANGY
France
Tél: +33 (0)3 21 07 85 76
Courriel: contact@admchhygiene.fr
1. 4. Point de contact (nom, département, adresse, tél): GUERRERO
1. 5. Numéro d'appel d'urgence: INRS +33 (1) 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Corr. cut. 1C / SGH05 - H314 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
- 
Danger
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Mention de danger: H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
2. 2. 3. Prévention: P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
2. 2. 4. Intervention: P301 EN CAS D'INGESTION:
P330 Rincer la bouche.
P331 NE PAS faire vomir.
P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P304 EN CAS D'INHALATION:
P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
2. 2. 5. Stockage: P405 Garder sous clef.
2. 2. 6. Elimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRIMEMAIL

Version:6

Date de révision:01/02/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- | | |
|---------------------------|--|
| 2. 3. Dangers principaux: | Peut provoquer des brûlures. |
| 2. 4. Autres dangers: | La solution dans l'eau est un acide fort, qui réagit violemment avec les bases et qui est corrosive. |

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- | | |
|---|--|
| 3. 1. Description du mélange: | Solution aqueuse de surfactants et acides |
| 3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers: | <ul style="list-style-type: none">• acide phosphorique
- N° Id: 015-011-00-6 - N° CE: 231-633-2 - N° CAS: 7664-38-2
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 5 < C <= 6
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH05 * Corr. cut. 1B - H314
Remarques:(Skin Corr. 1B; H314: C >= 25% - Skin Irrit. 2; H315: 10% <= C < 25% - Eye Irrit. 2; H319: 10% <= C < 25%)
- Divers :
Valeurs limites d'exposition
V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 1 - V.M.E mg/m³ = 2• Alcool éthoxyle C10 (fedtalkoholethoxylat)
- N° CAS: 160875-66-1
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 2 < C <= 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302
* SGH05 * Lés. oc. 1 - H318• chlorure d'hydrogène ; acide chlorhydrique
- N° Id: 017-002-01-X - N° CE: 231-595-7
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 1 < C <= 2
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * STOT un. 3 - H335
* SGH05 * Corr. cut. 1B - H314
Remarques:(Skin Corr. 1B; H314: C >= 25% - Skin Irrit. 2; H315: 10% <= C < 25% - Eye Irrit. 2; H319: 10% <= C < 25% - STOT SE 3; H335: C >= 10)
- Divers :
Valeurs limites d'exposition
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 5 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 8 - V.M.E ppm = 10 - V.M.E mg/m³ = 15 <p>Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.</p> |

4. PREMIERS SECOURS

- | | |
|--|--|
| 4. 1. Description des mesures de premiers secours: | |
| 4. 1. 1. Conseils généraux: | Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. |
| 4. 1. 2. Inhalation: | Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin. Donner de l'oxygène ou faire la respiration artificielle si nécessaire. |
| 4. 1. 3. Contact avec la peau: | Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Bien rincer abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes et consulter un médecin. |
| 4. 1. 4. Contact avec les yeux: | Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et les verres de contact, puis se rendre immédiatement chez un médecin. |
| 4. 1. 5. Ingestion: | Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRIMEMAIL

Version:6

Date de révision:01/02/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

- | | |
|---|--|
| 4. 2. 1. Inhalation: | Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. |
| 4. 2. 2. Contact avec la peau: | Provoque des brûlures., rougeur |
| 4. 2. 3. Contact avec les yeux: | irritation sévère des yeux |
| 4. 2. 4. Ingestion: | brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures |
| 4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : | Avis aux médecins |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|--|---|
| 5. 1. Moyens d'extinction: | Le produit lui-même ne brûle pas.
En cas d'incendie, utiliser:: mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), sable, eau pulvérisée. |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | La possibilité de produire de l'hydrogène (générateur de feu et d'explosion) par corrosion et source de chaleur existe. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection |
| 5. 4. Méthode(s) spéciale(s): | Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau. |
| 5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Aucun. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|--|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
Porter un vêtement complet de protection et un appareil respiratoire dans tous les cas de produit répandu (voir rubrique 8). |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Limiter l'étalement du liquide à la surface si possible à l'aide de barrages flottants. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Grandes quantités: Contenir le produit répandu en grande quantité à l'aide de sable ou de terre.
Neutraliser au lait de chaux ou au carbonate de soude et rincer abondamment à l'eau.
Petites quantités: Rincer abondamment à l'eau les surfaces contaminées. |
| 6. 4. Référence à d'autres rubriques: | Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|--|--|
| 7. 1. Manipulation: | |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | TOUJOURS ajouter le produit à l'eau lors de dilution/mélange.
Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre. |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): | Empêcher l'absorption d'humidité et la contamination en conservant le récipient bien fermé.
Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement. |
| 7. 2. Stockage: | |
| 7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités: | Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine. |
| 7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Bac de rétention suivant les exigences de stockage relative au lieu |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRIMEMAIL

Version:6

Date de révision:01/02/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

7. 2. 3. Condition(s) de stockage:	Conserver si possible dans un endroit frais, bien aéré et à l'abri de produits incompatibles. Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	bases, métaux, oxydants, produits inflammables, sulfures
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	- Les emballages plastiques sont recommandés.(PVC, PP, PE) - verre - acier protégé d'un revêtement
7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés:	Eviter les emballages métalliques non protégés.
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	détartrage des faïences Réservé à un usage professionnel

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:	
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:	• acide phosphorique : V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 1 - V.M.E mg/m³ = 2 • chlorure d'hydrogène ; acide chlorhydrique : V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 5 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 8 - V.M.E ppm = 10 - V.M.E mg/m³ = 15
8. 2. Contrôles de l'exposition:	
8. 2. 1. Contrôles techniques appropriés:	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Protéger contre les éclaboussures en versant.
8. 2. 3. Protection des yeux:	Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.
8. 2. 4. Protection des voies respiratoires:	Ne pas inhaler les vapeurs. Ventilation. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
8. 2. 5. Protection des mains:	gants en Néoprène ou en caoutchouc naturel.
8. 2. 6. Protection de la peau et du corps:	tablier en caoutchouc, bottes.
8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.
8. 4. Mesure(s) d'hygiène:	Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:	
9. 1. 1. Etat physique:	liquide
9. 1. 2. Couleur:	incolore / jaune clair
9. 1. 3. Odeur:	caractéristique acide
9. 1. 4. Point de fusion / point de congélation:	Non applicable.
9. 1. 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
9. 1. 6. Inflammabilité:	Non applicable.
9. 1. 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non applicable.
9. 1. 8. Point d'éclair:	Non applicable.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRIMEMAIL

Version:6

Date de révision:01/02/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 1. 9. Température d'auto-inflammation:	Non applicable.
9. 1. 10. Température de décomposition:	Non déterminé.
9. 1. 11. PH:	< 1
9. 1. 12. Solubilité:	Soluble
9. 1. 13. Hydrosolubilité:	complètement soluble
9. 1. 14. Liposolubilité:	non déterminé
9. 1. 15. Solubilité aux solvants:	complètement miscible avec: alcools, éthers
9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
9. 1. 17. Pression de vapeur:	Non déterminé.
9. 1. 18. Densité de vapeur relative:	Non applicable.
9. 1. 19. Densité et / ou densité relative:	1109 kg/m ³ (20°C)
9. 1. 20. Caractéristiques des particules:	ne contient pas de nanoparticules
9. 1. 21. Viscosité cinématique:	Non déterminé.
9. 2. Autres informations:	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Réagit avec les bases
10. 2. Stabilité chimique:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	La substance est un acide fort, qui réagit violemment avec les bases et qui est corrosive. Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage.
10. 4. Conditions à éviter:	Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur.
10. 5. Matières incompatibles:	bases, métaux, oxydants, sulfures Ne pas mélanger avec: eau de javel, bases
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Dégage de l'hydrogène en présence de métaux. Du chlore au contact d'hypochlorite. Oxyde phosphoreux

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

11. 1. 1. Information(s) générale(s):	La description des effets nocifs possibles du mélange se base sur les caractéristiques toxicologiques des différents composants.
11. 1. 2. Toxicité aiguë:	CAS N°7664-38-2 - DL50 Oral 2600 mg/kg (rat, femelle) (OECD423) DL50 dermal 2740 mg/kg (lapin)
11. 1. 3. Inhalation:	les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 1. 4. Contact avec la peau:	les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis corrosif pour la peau (lapin)
11. 1. 5. Contact avec les yeux:	Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis corrosif pour les yeux (lapin)
11. 1. 6. Ingestion:	les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRIMEMAIL

Version:6

Date de révision:01/02/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

11. 1. 7. Sensibilisation:	Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.
11. 1. 8. Toxicité chronique:	les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 1. 9. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 2. Informations sur les autres dangers:	Pas d'informations complémentaires disponibles

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Peut être dangereux pour l'environnement. Le produit ne peut pas se répandre dans les égouts ou eaux superficielles. A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	non pertinent (produit inorganique)
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	non pertinent
12. 4. Mobilité dans le sol:	Non déterminé.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.
12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien:	Ne contient pas de substance possédant des propriétés perturbant le système endocrinien et pouvant avoir des effets graves sur la santé humaine
12. 7. Autres effets néfastes:	Pas d'informations complémentaires disponibles
12. 7. 1. Toxicité aquatique:	CE N°231-595-7 Daphnie (Daphnia magna) : CE50/24h = 213 mg/l Poisson (Brachydanio rerio) : CL50/24h = 369 mg/l CAS N°7664-38-2 CL50-96h (poisson) 100-1000 mg/l EC50-48h (Daphnia magna) > 100 mg/l
12. 8. Information(s) générale(s):	Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
12. 9. Information(s) supplémentaire(s):	La description des effets nocifs possibles du mélange se base sur les caractéristiques toxicologiques des différents composants.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Doit être neutralisé avant l'évacuation. Neutraliser au lait de chaux ou au carbonate de soude et rincer abondamment à l'eau.
13. 2. Emballages contaminés:	Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1760
14. 2. 1. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	8

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRIMEMAIL

Version:6

Date de révision:01/02/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

14. 3. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:	8
14. 3. 4. Code danger:	80
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales:	C9 274
14. 3. 6. Instructions d'emballage:	P001 IBC03 LP01 R001
14. 3. 7. Code de restriction en tunnels:	E
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	8
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 4. 3. Polluant marin:	non
14. 4. 4. N° FS:	F-A, S-B
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:	8
14. 4. 6. Instructions d'emballage:	P001 LP01
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	8
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	8
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo
14. 6. Dangers pour l'environnement:	pas d'informations complémentaires disponibles
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	respecter la réglementation en vigueur relative au transport ADR/RID IATA/OACI IMDG
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Pas d'autres informations disponibles
14. 9. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:	Non applicable.
15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION	
15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	La directive dite <toutes préparations>1999/45/CE et ses adaptations.Le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (règlement (CE) n° 790/2009)
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	pas d'évaluation
16. AUTRES INFORMATIONS	
16. 1. Législation(s) suivie(s):	Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H335 Peut irriter les voies respiratoires. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H302 Nocif en cas d'ingestion. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRIMEMAIL

Version:6

Date de révision:01/02/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

16. 3. Avis ou remarques importantes:	Aucune responsabilité ne sera acceptée quoiqu'il arrive, survenant suite à l'utilisation de cette information. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
16. 4. Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.
16. 5. Historique:	
16. 5. 1. Date de la première édition:	23/02/2000
16. 5. 2. Date de la révision précédente:	18/05/2015
16. 5. 3. Date de révision:	01/02/2022
16. 5. 4. Version:	6
16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°:	2
16. 6. Réalisé par:	Sds